Envoyé en préfecture le 03/03/2023
Reçu en préfecture le 03/03/2023
Publié le
ID : 033-213303126-20230221-2023_02_21_004-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FÉVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le mardi 21 février à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 23
- Nombre de Conseillers absents : 6
- Nombre de procurations : 4
- Date de la convocation du Conseil Municipal : Mercredi 15 février 2023

Monsieur Marc Verdier a été désigné secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	Présents	Excusés	Non Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X			
PONS Annie	X			
PIALLEPORT Thierry	X			
TURBÉ Roselyne	X			
DERVIEUX Benjamin	X			
SAUX Brigitte	X			
VERDIER Marc	X			
FLOIRAC Nicole	X			
VALLEJO Annie	X			
DEL-POZO Irma				VALLEJO Annie
BRIC Jean-François	X			
GUILBAULT Nicky	X			
VINCE Bernard	X			
DURAND Catherine	X			
BREGILLE Jean-Luc	X			
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X			
SEINTIGNAN Jean-Michel			X	
DELPLANQUE Emmanuel		X		BREGILLE Jean-Luc
LUTARD Sandrine	X			
ROZE Benjamin		X		PONS Annie
DUPUY Pauline	X			
GREILH Jean-Philippe			X	
LALANNE Nicole	X			
FARTHOUAT Jean-Marc	X			
LAGARRIGUE Henri	X			
PIGEAT Stéphane	X			
DOS SANTOS Roméo		X		LAGARRIGUE Henri
AMRA Julia	X			
CHARTIER Marie-Laetitia	X			

Envoyé en préfecture le 03/03/2023
Reçu en préfecture le 03/03/2023
Publié le
ID : 033-213303126-20230221-2023_02_21_004-DE

DEL.2023.02.21 – 004 : Association Marchés Publics d'Aquitaine – Modification des représentants de la Ville de Parempuyre

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi du 1er juillet 1901 ;
Vu les statuts de l'Association Marché Publics d'Aquitaine ;

L'Association Marchés Publics d'Aquitaine a pour objet de fournir à ses membres une plateforme de dématérialisation des Marchés Publics ainsi qu'un service de centrale d'achat.

Par délibération du 25 mai 2020, le Conseil Municipal a élu, un titulaire Monsieur Benjamin Dervieux, et un suppléant Monsieur Bernard de Souza, pour représenter la Ville au sein de cette instance. L'élu suppléant ayant démissionné, il convient à présent de le remplacer.

Le Conseil Municipal,
ayant recueilli les candidatures,

Sont candidats et ont obtenu les suffrages suivants :

Monsieur Thierry Pialleport (Vivons Parempuyre)	20
Monsieur Jean Marc Farthouat (Parempuyre Avenir)	7

Monsieur Thierry Pialleport est élu pour représenter la ville de Parempuyre en tant que suppléant auprès de l'Association des Marchés Publics d'Aquitaine.

Les représentants de la ville de Parempuyre auprès de l'Association des Marchés Publics d'Aquitaine sont Monsieur Benjamin Dervieux (Titulaire) et Monsieur Thierry Pialleport (Suppléant).

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 21 février 2023

MAIRIE DE PAREMPUYRE * 33 (Gironde) *

Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre